



Notre charte DE DÉONTOLOGIE

PRÉAMBULE

Biocoop est un acteur majeur du développement de l'agriculture biologique depuis 1986, ses objectifs et sa gouvernance coopérative le conduisent tout naturellement à structurer et à développer des pratiques responsables notamment dans le cadre de sa politique d'achats.

D'ailleurs et depuis l'origine, trois valeurs fondamentales guident l'action de l'entreprise et l'inscrivent dans ce qui est devenu la Responsabilité Sociétale des Entreprises :

- **Coopération**, réunir des acteurs pour réussir ensemble.
- **Équité**, favoriser le Commerce Équitable (prix juste pour tous = 21.4%* du chiffre d'affaires)
- **Transparence**, être engagé vis à vis des fournisseurs.

Démarche qui s'est depuis structurée dans une stratégie RSE intitulée « Au Cœur du Progrès ».



* chiffre au 31/12/2017

NOS ENGAGEMENTS, FRUIT DE NOTRE POSITIONNEMENT ORIGINEL

1 DROITS DE L'HOMME ET EXIGENCES SOCIALES

Biocoop s'inscrit dans l'économie sociale et solidaire. Dès lors, l'échelle des salaires au sein de l'entreprise est maîtrisée et la réduction des écarts (h/f, discrimination à l'embauche...) priorisée.

La politique sociale a été co-construite avec les équipes et l'innovation sociale est une priorité.

Les bénéfiques sont partagés avec les salariés (primes, intéressement, participation, augmentations générales).

Un baromètre de la qualité de vie au travail permet à l'entreprise de mesurer les points de progrès et d'évaluer la cohérence de sa politique sociale. Ainsi, elle peut identifier et mettre en place des solutions concrètes pour progresser dans le bien-être des salariés au travail.

Dès lors et par cohérence, **Biocoop** s'engage dans le respect des droits de l'homme en mettant en place des évaluations de situation de producteurs pour ses produits alimentaires d'importation visant à s'assurer que la rémunération des salariés et producteurs est cohérente, que le paiement du prix juste est assuré auprès du producteur de commerce équitable, que les enfants des producteurs et salariés sont bien scolarisés et que la législation du travail est scrupuleusement respectée.

Par extension et évidence, **Biocoop** s'engage à ne rien acheter auprès d'entités faisant travailler illégalement des êtres humains et/ou ayant recours à l'esclavage.

Notre exigence nous conduit également à favoriser le développement du travail avec les ESAT et à nous intéresser à la politique de rémunération des salariés de nos entreprises partenaires, à leur taille, à leur actionariat, à leur mode de gouvernance, à la proportion de leur effectif en emploi pérenne et durable, à la qualité de leur relation sociale.

Le but est en effet de choisir nos fournisseurs en croisant tous ces critères pour contractualiser avec le mieux disant d'entre eux.



2

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

L'objectif premier de **Biocoop** est d'établir avec ses fournisseurs des relations durables et profitables aux deux parties.

Dans ce cadre, la réciprocité des invitations est effective et les échanges doivent être basés sur la loyauté.

L'acheteur doit rester libre de ses choix et ne pas se sentir redevable du fournisseur et inversement.

Les obligations sont mutuelles et tout constat de dérive, sans mesures correctives, d'un prestataire, fournisseur ou de l'un de ses sous-traitants, pourrait nuire à la pérennité de la relation commerciale.

3

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Biocoop est une entreprise engagée depuis toujours sur ces questions, en conséquence elle a au fil du temps pris des engagements forts.

Concrètement **Biocoop** s'impose des choix exigeants sur le plan environnemental (baisse des émissions carbone de notre flotte de camion sans achat ou vente de crédit carbone, tri, recyclage, réalisation d'entrepôts HQE, toits photovoltaïques sur nos entrepôts...), interdiction de transporter des produits par avion, approvisionnement des magasins et des sites logistiques et administratifs en énergie verte, respect de la saisonnalité, interdiction de vente d'eau en bouteille plastique, développement d'une gamme vrac comprenant plus de 300 références. En conséquence, **Biocoop** est sensible aux initiatives de ses fournisseurs et de ses prestataires dans ce domaine.

Biocoop développe les transports doux (ferroviaire, bateau à voile, hybride, électrique, biogaz...) tant pour ses marchandises que pour ses équipes et limite l'impact carbone de ses événements et de sa communication en s'efforçant d'adopter les meilleurs standards du marché. Il en va de même pour la sélection des prestataires.

Biocoop s'attache à choisir les mobiliers et plus globalement les matériels et fournitures les plus écologiques.

Biocoop développe le commerce équitable Nord/Sud et Origine France avec la volonté qu'ils représentent une part très significative de son chiffre d'affaires (21,4% au 31/12/2017).

Biocoop développe des filières et s'implique auprès des producteurs au point de les intégrer à sa gouvernance (coopérative regroupant des clients, des magasins, des producteurs et des salariés au Conseil d'Administration).

Dans ce cadre et pour l'ensemble de son offre, **Biocoop** développe la relocalisation des productions pour toujours plus de fraîcheur et moins d'émissions carbone.

Dans le même esprit et dans le but de développer l'agriculture biologique, **Biocoop** accepte de commercialiser les produits en conversion en le signalant aux clients.

Ce faisant, **Biocoop** contribue fortement au développement des territoires puisque les achats locaux sont priorités et entrent dans le calcul de la fidélité du réseau à la Coopérative. Une belle preuve d'engagement.

En conséquence, **Biocoop** favorise les relations commerciales avec les entreprises qui s'engagent sur le même chemin en veillant au respect d'une interdépendance choisie ; dans ce cadre, elle limite la dépendance de ses fournisseurs en cherchant constamment à diversifier ses approvisionnements.

Une grille de notation permet à prestation égale de prioriser le fournisseur le plus exigeant dans ses pratiques RSE.

Le but est de développer des relations pérennes et respectueuses formalisées par des engagements concrets.

4 RESPECT DES DROITS DE PROPRIÉTÉ ET DES RÈGLES DE CONCURRENCE

Dans le cadre de ses relations avec les fournisseurs, **Biocoop** s'engage à respecter la confidentialité des échanges et à respecter le savoir-faire et la propriété intellectuelle des tiers.

Biocoop fait preuve de bienveillance et cherche avec le fournisseur à améliorer les pratiques logistiques et de commandes.

De plus, **Biocoop** proscrit les déréférencements rapides et respecte un délai proportionnel à la durée de la relation.

Biocoop est bien une entreprise et un réseau fortement engagé dans un monde en transition exigeant pour lui-même et ses partenaires, porteur d'une autre façon de faire du commerce.